

SOLUTIONS PRIORISÉES PAR LES ACTEURS DU BOOTCAMP DE NIAMEY DU 07 AU 11 JUIN 2021 SUR LES IMPACTS MULTI- ECHELLES DES ACTIVITÉS MINIERES AURIFERES ARTISANALES A L'INDUSTRIELLE

Les acteurs du monde minier (ministère en charge des mines et de l'environnement, les industriels, les opérateurs miniers à petite échelle, et les scientifiques se sont réunis à Niamey du 07 au 11 juin 2021 à l'EMIG et Bravia Hôtel autour de la thématique suivante : « **Les approches multi-échelles des impacts de l'exploitation aurifère artisanale et industrielle en Afrique de l'Ouest : Problématiques, méthodologies et perspectives de recherche** ».

Au cours de ce bootcamp, les ateliers, panels, les serious game et les conférences ont permis de dégager des pistes de solutions innovantes.

Ces solutions sont réparties en plusieurs catégories dont la plus pertinente est la mise en place d'un observatoire de bonne gouvernance dans le secteur minier. La technologie, l'environnement, la formalisation des petites mines, l'amélioration des méthodes d'exploitation et le contenu local minier.

I. Mise en place d'un observatoire de bonne gouvernance minière (OBGM) axé sur des indicateurs

1. **Principe directeur éducation** : taux de scolarisation (par genre), nombre de chantiers, nombre d'enseignants par artisan minier, nombre d'heures de formation et nature des programmes (gestion financière, l'environnement et les relations sociales) ; nombre de chantiers école pour former les artisans miniers
2. **Principe directeur transparence** : nombre de cadre de concertation en sociale entre artisans miniers, déclaration, nombre d'inspection ou évaluation de l'administration minière, ratio nombre de proposition à la gestion des localités minières sur le nombre de proposition, représentativité sociale dans les comités de décision, etc.

3. **Droit de l'homme** : nombre d'enfants au travail dans les mines ou carrières, le nombre de répressions sociales, procès, nombre d'infractions (*respect de la loi*), mouvements sociaux et associations ; nombre d'autorisation de manifestations, droit de conseil par le nombre de sensibilisation nombre d'incarcération, nombre de titres miniers et d'autorisations, nombre de sites légaux, illégaux, etc.
4. **Principe directeur relation humaine et éthique** : évolution de la population sur le site minier (sur les sites miniers), nombre d'accords avec les autorités traditionnelles, nombre de conflits entre orpailleurs et agriculteurs, nombre de conflits entre orpailleurs, origine des opérateurs miniers, etc.)
5. **Principe directeur précarité sociale** : nombre de logements décents, nombre de personnes vivant en sous du seuil de pauvreté sur les sites miniers, nombre de commerces ; nombre des types d'activités économiques et pourcentage de la population sur les sites d'orpaillage, nombre de fonds sociaux, etc.
6. **Principe directeur santé et bien-être** : densification pathologique sur les sites miniers, nombre d'accidents de travail, types d'accès aux services de santé, nombre de santé de centres de santé (postes et services),
7. **Principe directeur écologique** (relation des populations à leurs écosystèmes) : nombre de sites d'orpaillage réhabilités, nombre de forage et typologie des techniques d'extraction minière

Cet observatoire nécessite un cadre structurel pour renforcer l'efficacité des indicateurs à travers :

- Directives, loi, conventions et normes
- Colloques/séminaires pour construire le dialogue
- Accords et coopérations internationales, régionale, nationale et locale avec des échelles et des mandats les différentes échelles sociales
- Communication. Publiques/publications scientifiques/ Sensibilisations
- Fond minier international, régional, national et local avec des échelles et des mandats pour les différentes échelles sociales.

Pour la mise en place de cet observatoire, il est indispensable de s'appuyer sur les associations et collectivités locales volontaires pour la collecte des données, et les centres de recherche pour la vérification et le traitement scientifique. L'instauration de cette organisation pourrait être accompagnée par les administrations des Etats, ainsi que sa reconnaissance institutionnelle.

II. Formalisation des petites mines

- Le pluralisme juridique en conciliant le droit coutumier ou ancestral reconnu et appliqué par les orpailleurs et le droit positif ;
- Une meilleure organisation des orpailleurs basée sur l'interdiction, la tolérance et le contrôle pourraient bien réguler les processus de commercialisation et de traitement de l'or car les difficultés à organiser émanent de la faiblesse institutionnelle de l'Etat ;
- Accompagner et renforcer les groupements des orpailleurs dans les différents Etats ;
- Renforcement des capacités institutionnelles (législatifs, réglementaire et environnement miniers). Organisation des groupements des orpailleurs, les groupements des « femmes mineurs » et l'initiation des activités génératrices de revenus ;
- Formation et sensibilisation des orpailleurs et le changement de comportement face au travail des enfants et des femmes sur les sites ;
- Mettre en place un syndicat des groupements des petites mines d'or et acheteurs d'or dans l'espace UEMOA et la Guinée pour lutter contre le commerce illégal de l'or dans cet espace ;
- Associer les collectivités décentralisées dans la chaîne de gestion des autorisations et la lutte contre l'orpaillage illégal ;
- Mettre en place des forces pour lutter contre le financement du terrorisme par l'exploitation clandestine de l'or ;
- Simplifier la procédure d'attribution des autorisations d'exploitation artisanale de l'or ;
- Lutter contre la corruption des administrations minières ;
- Réglementer le travail des enfants et en interdire les formes intolérables, comme le travail au fond des puits, pour les moins de 18 ans.

III. Utilisation de nouvelles technologies

- L'appropriation de Qehnelo par les acteurs publics-privés et académiques, application minière développée par Bluecham qui est une aide à la décision ;
- L'utilisation et le développement de technologies spatiales pour la cartographie des sites et développer le même outil ;
- L'utilisation des drones pour la surveillance des sites susceptibles d'être envahi par les orpailleurs clandestins

IV. Amélioration des processus d'exploitation et de traitement

- Utilisation des technologies de réduction du mercure par d'autres concentrateurs notamment en spirale ;
- Encourager la méthode par gravité pour la récupération de l'or :
 - . Le tri à la battée
 - . Au sluice
 - . Centrifugeuses
 - . Tables vibrantes
- Encourager la méthode des hottes aspirantes :
 - . Les hottes aspirantes doublées d'un système de capture du mercure peuvent réduire les émissions et l'exposition aux vapeurs
 - . Peuvent capturer jusqu'à 80% des émissions
- Utilisation des méthodes biologiques pour le traitement de l'or ;
- Former les groupements d'orpailleurs à l'hygiène, sécurité et environnement ;
- Encourager les méthodes d'extraction de l'or respectueuses de l'environnement et de la santé des exploitants.

V. Contenu local

- Sécuriser les opportunités d'emplois directs et indirects y compris l'implication des nationaux dans la chaîne de prestation de services ;

- Encourager le développement des compétences locales, le transfert de technologie et le recours à la main d'œuvre ;
- Développer l'entrepreneuriat local et émergence d'un tissu industriel local
- Promouvoir les achats locaux ;
- Instaurer un circuit de commercialisation responsable et respectueux des réglementations en vigueur ;
- Mettre en place des lois sur le contenu local qui répondent aux réalités des pays miniers ;
- Encourager les entrepreneurs locaux à investir dans les mines.

VI. Réhabilitation des sites miniers artisanaux et industriels

- L'utilisation des micro-organismes pour la dépollution des eaux contaminées par l'exploitation ;
- L'utilisation des espèces d'arbres à forte valeur économique et environnementale pour la restauration des sites miniers ;
- La conversion des sites miniers exploités en des camps d'entraînement militaire ;
- L'utilisation des puits et ou excavation en des zones de rétention d'eau ;
- La dépollution de certains sites et leur conversion en activité génératrice de revenus ;
- La conversion de certain site en champ d'étude pour les scientifiques (monde académique) ;
- L'utilisation de Bactéries Dégradeurs de Cyanure (BDC) pour lutter contre les effets nuisibles du cyanure ;
- L'utilisation des microorganismes locaux pour le traitement biologique des eaux et de sols contaminés par le cyanure ;

VII. Conflit Industriels et orpailleurs illégaux

Pour résoudre les conflits entre les industriels titulaires des permis et les exploitants illégaux, les acteurs du bootcamp propose de :

- Mettre en œuvre la technique de l'amodiation. Ainsi, les entreprises minières organiseraient les exploitant illégaux sur leurs sites.

- Cette méthode permet de lutter efficacement contre l'utilisation de l'argent issu de l'activité aurifère illégale pour le financement du terrorisme et autres formes de déstabilisation.
- D'ouvrir des couloirs villageois dans leurs permis pour permettre aux villages impactés de bénéficier des fonds pour la réaliser des projets communautaires inscrits dans les CDLM des différentes localités.

Fait à Niamey le 11 juin 2021.

Contactez-nous !

Coordinateur du réseau

Patrice Ebah patrice.ebah@ird.fr

CEA MEM Côté d'Ivoire

Aphone Yao alphonse.yao@inphb.ci

CEAEM EMIG Niger

Mahamadou Ousman nabourkou@yahoo.fr

ISMGB CEMS Guinée

Mory Kourouma kourouma.mory54@gmail.com

Référent scientifique du réseau

Fabrice Colin fabrice.colin@ird.fr

Retrouvez toutes les actualités du réseau sur :

www.ace-partner.org/ramr2d/

www.linkedin.com/company/ace-partner-project/

https://twitter.com/ace_partner